République Française
Département Sarthe
Communauté de Communes du Sud Est Manceau

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 28/02/2023

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
31	25	31

Vote
A L'UNANIMITE Pour : 31 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en PREFECTURE DE LA SARTHE
Le :
Et
Publication ou notification du :

L'an 2023, le 28 Février à 20:30, le Conseil Communautaire du Sud Est Manceau s'est réuni à la Salle du Conseil Communautaire, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur ROUANET Nicolas, Président, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers communautaires le 22/02/2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Communauté de Communes le 22/02/2023.

Présents : M. ROUANET Nicolas, Président, Mmes : BERTHE Isabelle, HATTON Anita, LALANNE Géraldine, MIRGAINE Christine, PAQUIER Monique, PASTEAU Dominique, PREZELIN Séverine, RENAUT Martine, SIMON Claudette, TRAHARD Véronique, TURBAN Jacqueline, MM : BACHELIER Jean-Christophe, BRIONNE Alain, COME Laurent, DE SAINT RIQUIER Arnaud, FOUCHARD Stéphane, FOURMY Guy, GRAFFIN Serge, HERRAUX Denis, HERVE Yves-Marie, HUMEAU Michel, HUREAU Laurent, LEPETIT Jean-Pierre, TAUPIN Laurent

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : CHAUVEAU Cécile à M. TAUPIN Laurent, CORMIER, Véronique à M. FOUCHARD Stéphane, LEBEAU Sonia à M. HUMEAU Michel, MASSE Karine à Mme PAQUIER Monique, MORGANT Nathalie à M. LEPETIT Jean-Pierre, M. CHAUVEAU Pascal à Mme TURBAN Jacqueline

A été nommé(e) secrétaire : M. HERRAUX Denis

DEL2023/011 – Création de poste pour avancement de grade

Suite à la réussite d'un agent à l'examen professionnel d'assistant d'enseignement artistique principal 1ère classe en 2022 et afin de permettre son avancement de grade, il est proposé à l'assemblée de prévoir que ce poste soit susceptible d'être pourvu sur le grade d'assistant territorial d'enseignement artistique 1ère classe.

Les Lignes Directrices de Gestion adoptées à compter du 1er juillet 2022 prévoient des critères en matière d'avancement de grade suite à concours ou examen professionnel. Ceux-ci ont été vérifiés au préalable à l'avancement ci-dessus proposé.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil communautaire,

- DECIDE de modifier le tableau des emplois en conséquence.
- **AUTORISE** le Président à signer tout acte ou tout document permettant la mise en œuvre de cette délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
A Parigné l'Evêque, le 28/02/2023

Le Président,
Nicolas ROUANET

Le Vice-Président,
M. HERRAUX Denis